L'ABEILLE.

PAR GILBERT, BULLEN & MAGNE, [illegible]

NOUVELLE-ORLÉANS:

MARDI MATIN, 14 MAI 1839.

POUR PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS, HENRY CLAY, DU KENTUCKY,

Soumis à la décision d'une Convention Nationale.

MR. CLAY ET LA CAROLINE DU SUD.

Un journal publié dans la Caroline du Sud et [illegible] du zèle de l'administration contient dans un de ses derniers numéros un article fort bien tourné en faveur de Mr. Clay. En voici quelques passages:

"Quelle prétention peut avoir Mr. Van Buren au vote de la Caroline du Sud, lorsque ses propres [illegible] [illegible] du grand Etat, le repoussent ? [illegible] qu'a-t-il fait pour nous? [illegible] la promesse éventuellement de mettre son veto sur [illegible] bill, et jamais un bill venait à mourir [illegible] bien qu'il est impossible que cette circonstance [illegible] présente dans la durée de sa carrière politique. [illegible] d'ailleurs devons-nous accorder notre appui à un veto présidentiel? Non, il nous faut une protection plus efficace."

"Nous levons donc hardiment la bannière de Henry Clay, convaincus que l'homme populaire et en dehors du reste et la sainteté de notre cause. [illegible] bannière patriotique, il sera triomphalement [illegible] dans toutes les parties de l'Union. Les Massachusetts, la Virginie, New-York, ces Etats puissants [illegible] déclarés pour le fils de l'Ouest. [illegible] Nous ne pouvons douter [illegible] la gloire du [illegible] il nous faut joindre notre voix aux innombrables voix qui proclament son nom des bords du St. Laurent jusqu'au Golfe du Mexique et des rivages de l'Atlantique jusqu'aux [illegible] de l'Ouest. Partout la voix imposante d'un peuple libre redit le nom du grand homme d'état du Kentucky."

Notre surprise, nous l'avouons, a été grande comme notre joie en lisant ces éloges de Henry Clay, dans un journal Carolinien. On sait sans doute la fureur du peuple de cet Etat (la Caroline du Sud) contre Clay lors de la fameuse querelle sur la nullification. C'était une interminable kyrielle d'imprécations et d'injures. Son projet de loi qui sauva l'Union par un sage compromis réduisit la fureur des Caroliniens, et rien ne lui fut épargné de ce qui pouvait enfanter les haines des partis et le fanatisme politique.... Et maintenant on trouve dans un journal démocrate de ce même Etat de la Caroline du Sud, un éloge aussi grand, aussi complet qu'on pourrait espérer d'en rencontrer dans le plus zélé journal whig du Kentucky!

Qui aurait pu prédire un tel changement, il y a seulement deux ans! qui aurait pu penser alors que le nom immédiatement patriotique de Henry Clay deviendrait le mot d'ordre de cette même Caroline du Sud qui avait soutenu à outrance les doctrines de la nullification! qui aurait pu penser enfin que les droits de Henry Clay à la présidence seraient jamais soutenus par un journal de l'administration? Cet éclatant hommage rendu à la vérité, cette appréciation des belles et grandes qualités qui distinguent si éminemment Henry Clay sont le plus bel éloge qu'on puisse faire de lui; rien à lui [illegible] véritablement supérieur pour forcer l'admiration de ses adversaires; comme il faut avoir de bien grandes, de bien incontestables vertus politiques pour captiver leur confiance!

MEXIQUE.

Tampico.—La goëlette *Lone*, arrivée hier de Tampico, portant $14000 en espèces, nous a mis en possession de quelques journaux, allant jusqu'au 13. Rien de nouveau ou d'intéressant. Voici ce que nous avons pu en extraire.

On ne sait rien de l'expédition des généraux Mejia et Urrea; seulement on assure qu'elle n'était point dirigée contre Vera-Cruz, mais bien contre Mexico par Puebla.

Le général Bustamente doit, dit-on, régir prochainement attaquer cette place à la tête d'un corps de troupes du gouvernement. On ajoute même [illegible] qu'il a mis dans sa marche [illegible] et confiance qu'il a dans ses troupes. Cependant, on n'est pas sans inquiétude sur les résultats. Le colonel Parras qui commande la place est malade, et l'on a à craindre avec le peu de troupes que nous avons, de [illegible] l'orage qui nous menace. Si les centralistes réussissaient, nous pourrions nous attendre à de nouveaux troubles.

On donne comme certain que le Gouvernement Central a ordonné aux généraux Juclan et Vasquez de se porter sur Perote et Huahuapan afin de couper à Mejia le passage du Puerto de Mexico.

Il y a un brick français de guerre sur rade.

Tampico, 8 mai.

Le gouvernement central a adressé à tous les consuls et agens étrangers la copie d'un décret du 22 avril portant que le port de Tampico est fermé au commerce et leur déclarant que cette mesure de rigueur avait été prise parce qu'on admettait à Tampico des marchandises prohibées par le Tarif et qu'on se soumettait à une prohibition imposée par un chef rebelle. Le gouvernement déclare que les faits, si la place venait à être emportée d'assaut, Mejia [illegible] gouvernement ne répondra point des dommages et des désordres qui pourraient en résulter.

Cette déclaration du gouvernement est peu rassurante pour nous; on ignore encore le parti que prendront les agens des puissances étrangères.

MATAMORAS.—La goëlette *Comanche* arrivée hier de Matamoras en 10 jours de traversée n'apporte aucune nouvelle.

Il y a à bord $900 en espèces pour M. Legrand.

Nous lisons dans la Gazette des Opelousas du 4:

"M. Hardin, Mé Naw de l'Atchafalaya a été, vendredi dernier, sur le Chitimacha par John D. Priest. Il paraît que McNeely était dans le Washington dans le [illegible] Priest en fut frère. Il rencontra ces derniers à Caldwell, sur le Chrio New-Rifel [illegible] une vive querelle s'étant élevée [illegible] d'un coup de carabine. Mr. John D. Priest doit être [illegible] Examen de sa cause."

NOUVELLES PLUS RÉCENTES D'EUROPE.

Par l'arrivée du Paquet *South America*, capt. Barstow, nous avons reçu nos liasses de Liverpool jusqu'au 8 avril, jour de son départ, et de Londres jusqu'au 6 inclusivement.

D'après le ton qui prédomine dans tous les journaux ministériels, il paraît que le gouvernement anglais a sérieusement entrepris de résoudre la question de la délimitation des frontières du Canada. Il est même probable que le *South America* porte au ministre Britannique à Washington des dépêches importantes sur cette affaire.

Les affaires de tout genre reprennent peu à peu en Angleterre, mais l'argent est rare. Les *Joint stock Banks* ont escomptés leurs comptes et les fonds ont fléchi. Cette circonstance est due à la nature des nouvelles reçues de France qui annonçaient des affaires un peu [illegible] inquiétant.

Le coton avait baissé de 1/8 et le marché était très calme.

La position des affaires dans ce pays ne paraît pas avoir affecté le marché monétaire depuis le premier avril.

La position de la question du Maine est ainsi posée par un organe du ministère du Canada.

On dit que le ministre de S. M. et le ministre Américain à cette cour se sont entendus sur la nature d'un argument ayant pour objet la question des frontières du Canada et laquelle Case aurait été envoyée au gouvernement américain pour la soumettre à son examen. Le fait n'est pas exact. Voici ce qu'il en est.

En 1831, le roi des Pays-Bas donna sa décision qui fut acceptée par la Grande Bretagne. Sur une démarche auprès du gouvernement des Etats-Unis pour savoir s'il voulait aussi l'accepter, il fut répondu que comme l'Etat du Maine le rejetait, le gouvernement central ne pouvait l'accepter. A diverses reprises cette affaire a été représentée au congrès mentionnés et toujours avec succès, dans le gouvernement britannique proposa de faire diviser également le territoire en litige entre le Maine et le New-Brunswick. Cette offre fut encore rejetée, le gouvernement du Maine ayant déclaré positivement qu'il n'accepterait aucune ligne de convention mais il demandait que le territoire fut relevé et la ligne de séparation marquée suivant le traité de 1783.

A cette marche, le gouvernement anglais n'avait rien à objecter, bien qu'il lui eût été préférable de suivre un mode d'arrangement plus expéditif.

Il serait donc tout-à-fait inutile de nommer une commission sans convenir préalablement des principes d'après lesquels l'affaire doit être réglée. La proposition du gouvernement anglais sera envoyée incessamment au gouvernement des Etats-Unis.

D'après d'autres informations officielles, nous pouvons assurer que le Ministère Anglais s'est renoncé toute tentative de délimitation, d'après le traité de 1783, et qu'il est disposé à prendre la question [illegible] à nouveau.

On parle toujours d'un échange de territoire.

Cependant la *Gazette* d'une autre version contraire. [illegible]

Voilà à peu près tout ce qu'on peut voir d'intéressant dans les journaux anglais. En France, on suit l'affaire des chances probables des ministres aux pouvoirs. Louis Philippe a tiré ingénieusement le premier parti d'individus munis [illegible] à la place de ministres. Voici le personnel de ce nouveau ministère qui a déjà reçu le sobriquet de *Ministère du 31 avril*:

Intérieur—De Gasparin, pair.

Justice et Religion—Girod (de l'Ain), pair.

Affaires étrangères—Duc de Montebello, pair.

Guerre—Général Despans-Cubier.

Marine—Baron Tupinier, député.

Instruction publique—Parant, député.

Finances—Gautier, pair.

Commerce et travaux publics—Gasparin (par intérim).

D'après toutes les apparences, les choses en France tendent rapidement à une crise sérieuse. Des milliers d'ouvriers et de journaliers apprennent les rues de Paris demandant à grands cris de l'emploi et manifestent le pain. On abandonnait déjà tous les travaux des chemins de fer commencés dans le voisinage de la capitale, faute d'argent pour payer les travailleurs. Ceux-ci n'ont jamais, en jetant les rallies, l'avis en période d'en [illegible] effet de quelques chefs républicains qui [illegible] entretenir le mécontentement. D'un autre côté [illegible] des difficultés ministérielles. Une majorité de la chambre fut fortifiée encore d'outrages [illegible] et les partis peut-être quelques mesures violentes. C'est ce qui, au reste, a difficile au roi à faire la singulière combinaison dont nous avons parlé plus haut.

Excepté le temps de ministère sortant n'a pas subi ses propres coups. Mr. Barthe, Garde-des-sceaux, a pris une grasse sinécure dans la Cour des comptes. Le prince, ministre des finances, a trouvé un autre gîte dans la même cour. Montalivet, le favori des favoris de Louis Philippe, est redevenu intendant général de la liste civile. Barthe, Lacave-Laplagne et Montalivet ont laissé ces places au sortir du ministère, et ont été remplacés dans l'intérim par des créatures. Voilà les hommes auxquels Louis Philippe a pu confier le gouvernement de la France, qui [illegible] les [illegible] de sa politique dont ils ne sont les indignes instruments.

On avait pensé un moment que le Roi voulait se voir la session dans aucun ministre qu'il avait résolu par le soin de nommer quatre commissaires pour altérer les offices des chambres, au nom du Roi. Les personnes choisies pour remplir ce dangereux rôle étaient Messieurs Jacqueminot, Passy, Girod (de l'Ain) et D'Audiffret. Les ordonnances portant ces nominations étaient, assure-t-on, rédigées et signées au mois, mais elles furent prudemment retirées dès que les chambres n'avaient point [illegible] et [illegible] commissaires devaient se partager les portefeuilles.

Le *Moniteur* fait suivre à la liste des ministres les réflexions suivantes:

"Les négociations commencées ces jours derniers pour la formation d'un nouveau ministère n'ont produit encore aucun résultat. Nous avons de bons motifs de croire que les obstacles qui ont empêché la formation d'un cabinet ne seront pas de longue durée; cependant un tel état de choses ne saurait se prolonger, sans compromettre sérieusement *les intérêts moraux et matériels du pays*. Il est donc nécessaire que la session de la chambre s'ouvre, et que la chambre des députés soit constituée. Les ministres qui ont résigné ne pouvant plus longtemps rester au pouvoir, il faut donc qu'un ministère de *transition* soit composé, conformément aux lois constitutionnelles. Des hommes connus par leur patriotisme, par leur désintéressement et par de nombreux services qu'ils ont rendus au pays, ont accepté du roi cette mission de confiance et de dévouement; mais il a été entendu qu'ils donneraient leur démission dès que les difficultés actuelles seraient levées, et qu'un ministère serait définitivement formé en présence toutefois, par ceux les responsabilités de leurs actes. Les ministres par intérim exercent que les nécessités qu'ils ont déterminées à en agir ainsi seront appréciées par les chambres et par le pays."

L'ouverture des chambres a eu lieu le 4 avril, par des commissions, celle de la chambre des pairs se composait de MM. Laisné de Montebello, Girod de l'Ain et Parant, M. Gasparin, comme ministre de l'intérieur a lu, dans la chambre des députés, l'ordonnance royale; Mr. Gras Préville se lève dans la chambre, occupa le fauteuil du président. Les bancs de l'opposition étaient encombrés de membres, mais on voyait beaucoup de sièges vides parmi ceux des amis de l'ancien ministère.

Selon l'usage M. Préville a retiré de l'urne les noms des membres qui devaient faire partie des bureaux et des comités, on a procédé à l'élection des présidents. Sont quatre ministérialistes, 4 de l'opposition et quatre neutres ont été élus. Les doctrinaires avaient compté [illegible] de voter dans chaque bureau pour le plus âgé, et il est [illegible] ce qui se passe de celle, et l'on n'avait nommé un président de chaque parti.

Une foule immense s'était portée aux alentours du [illegible] chambres et la quantité des troupes [illegible] police qui y avaient été postées, prouvaient assez que l'on craignait du désordre; mais tout se passa tranquillement. Le correspondant du *Times* dit que dans la populace était calme et affligé.

Le maréchal Soult a recommencé ses démarches pour parvenir à former un ministère. On le dit guéri, ainsi que son fils, par le roi. M. Odillon Barrot, s'est fait, pour l'expédition de l'affaire, [illegible] l'opposition des gauches et centre de la chambre des députés, ainsi les partis [illegible] ministère, sont [illegible] Dufaure et Cunin-Gridaine.

TURQUIE.

Des lettres de Constantinople du 19 mars annoncent que le sultan avait à cette époque de grands préparatifs de guerre qui étaient évidemment destinés à servir contre le vice-roi d'Egypte. Le contre-amiral Tahir Achmet Bey n'ayant pas pu aller au ministère Méhémet-Ali, qui avait refusé de le joindre au Caire; le sultan ordonna le rappel de Achmet Bey et fit faire de grands préparatifs pour être prêt à marcher contre son rebelle vassal. L'escadre et les deux batteries des Dardanelles ont été renforcées, et l'on gardait d'extraordinaires ouvriers, et l'on parlait que de [illegible] l'étendard du prophète.

Le correspondant à St. Pétersbourg du journal de Paris "*Le Commerce*" écrit sous la date du 16 mars, que l'empereur avait, sans autre but, révoqué la proposition qu'il avait faite au gouvernement d'accorder certains privilèges aux négocians russes établis dans la Circassie, ainsi que les renforts pour la Géorgie, avec les principales mesures militaires de contre-poids. Ces dernières indiquent assez que le czar a pris son parti de ne plus ménager les Circassiens et de les combattre de toutes ses forces contre les autres tribus du Caucase de faire exemple.

CONSEIL DE LA 1re MUNICIPALITÉ.

Séance du lundi, 13 mai.

M. Cruzat est appelé à la présidence.

M. Augustin est réélu secrétaire du conseil, à l'unanimité.

Lecture est donnée d'une lettre du maire, dont le premier paragraphe est relatif à l'ouverture de la rue du Quartier. Le maire représente au conseil qu'il est nécessaire que cette rue soit ouverte à la forme, attendu que beaucoup de propriétaires se proposent de faire à leurs frais [illegible] [illegible] à l'appui de son opinion celle de M. Upton, en des avocats de la ville, qui conseille de discontinuer toutes les poursuites pour l'ouverture de la rue.

Cette partie du message est renvoyée à un comité spécial composé de Messrs Boisson, J. Duprat et F. Lefebvre.

Le conseil procède ensuite à l'élection des employés de la municipalité.

Sur motion de... il est [illegible] que [illegible] sera une grande majorité.

La première nomination est celle du trésorier. Mr. Picard-Duplessis est élu à une majorité de 17 voix contre 7 données à M. Philippe Guesnon.

M. Guyot est réélu contrôleur, 23 voix.

Pour la place de voyer, les suffrages se partagent entre Messieurs Bourgerol et Frédéric Wilkinson. Deux tours de scrutin ont lieu sans qu'l'élection [illegible].

Sur motion de Mr. Armitage, cette élection est renvoyée à la séance de lundi prochain.

Deux tours de scrutin ont lieu pour l'élection de l'ingénieur de la Municipalité. Au second Mr. Gonon est élu, 13 voix, Mr. de St-Romes 10.

L'élection des avocats de la ville excite une courte discussion. Une motion est présentée pour supprimer une des deux places et ne nommer qu'un seul avocat.

Une seconde motion pour ajourner l'élection, jusqu'après la décision du conseil sur la résolution précédente, est adoptée par 13 voix contre 9.

Le conseil procède à l'élection des autres employés.

Collecteur des droits du port, Mr. Mohn, 19 voix.

Collecteur des droits sur les charrettes, drays, et voitures, &c., Mr. D. Lambert, 23 voix.

Collecteur des droits sur les cabarets, auberges, pensions, &c., Mr. E. Lieutaud, 23 voix.

Commissaire de la Halle aux Légumes, Mr. Dirg. Manchon, 24 voix.

Commissaire de la Halle aux Boucheries, Mr. Joseph Pasilla, 22 voix.

Constables, (employés qui, d'après une ordonnance récente, remplacent les commissaires de police.)

MM. S. Villiré .... 19 voix.

Marie 16

Winter 17

Kasser 16

G. Meynier 15

Trois tours de scrutin ont lieu pour l'élection du médecin de la Geôle, sans produire aucun résultat. Cette élection est ajournée à la séance de lundi prochain.

Capitaine de la Garde, M. Jacob Hart, 19 voix.

Lieutenants: M. Delery, 21. M. Pluche, 21.

Le Conseil s'ajourne après avoir procédé à l'élection du surveillant de la Levée.

RÉCAPITULATION DES VENTES À L'ENCAN DE CE JOUR.

Par H. T. Dominguez, à 10 heures à son magasin d'encan—[illegible].

Par le même, à la même heure, [illegible] chemises.

Par Fernandez & Whiting, à 2 heures, sur la Levée—vins et prunes.

Par J. B. Slache, à 4 heures, dans la rue Dauphine—meubles.

Par Fernandez & Whiting, à 10 heures, à l'encoignure des rues Ursulines et Vieille Levée—fond de magasin.

Par Jos. Le Carpentier, à 10 heures, dans son magasin d'encan—eaux-de-vie.

Par J. A. Beard, à 10 heures, dans la rue du Canal, près la Levée—comestibles.

Par M. Barnett, Snr. à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis—actions de banque.

(Communiqué.)

Décédé le 13 mai 1839, Ernestine Lucie Bonnet, âgée d'un an, et était d'[illegible] Bonnet [illegible].

La vie est un rocher qui s'est [illegible] dans une rose
L'heure était l'aube à qui la céleste faveur,
Au travers quelque épine on fait sucer la fleur.
Mais qu'il s'en va enfant... ô douleur légitime!
Pleurez père et mère votre chère victime!

COMMERCIAL.

REVUE DU MARCHÉ.

COTON—D'après les nouvelles reçues hier par le *South America*, il paraît que le coton a baissé de 1/8 à 1/4 d. sur les qualités inférieures. Les qualités moyennes ont été [illegible] l'effet de la réception des nouvelles qui étaient inattendues, a produit l'effet de jeter le marché en une sorte de stagnation dans la semaine du jour où l'arrivée du *South America* [illegible] avec intérêt. Les ventes d'hier [illegible] élevées à environ 700 balles, [illegible] aux prix suivants; les prix ayant [illegible] été réduits d'environ 1/4 cent sur ceux de la semaine dernière.

SUCRE ET MÉLASSE—Depuis notre dernière revue nous n'avons rien eu de nouveau à signaler dans l'état du marché. L'approvisionnement du sucre est assez considérable et on [illegible] pour les qualités inférieures. Le sucre de qualité inférieure se [illegible] à 4 1/2 c. Nous mentionnons une vente de mélasse blanc 1 1/4 [illegible] [illegible] mélasse contient à [illegible] 28 cents.

FARINE—Il s'est fait quelques ventes de petites parties dans lesquelles les prix avaient peu varié, au contraire. Nous citons de $ 8 à 8½ pour la Sweet qualité et 9 1/2 [illegible]; qualité extra 10 1/2 à 11 1/2 première.

TOILES ET CORDES D'EMBALLAGE—Nous continuons nos cotes de 22 et 21 pour toile et de 8 à 9 pour corde, ce qui est le marché est presque calme.

Les PROVISIONS n'ont pas varié pour les prix; [illegible] de porc [illegible] de 22 [illegible] [illegible] de $16 à $16½ [illegible]; jambons de 10 à 11 [illegible]. Beurre de 24 à 25 [illegible].

LA FARINE était en [illegible] hier à $6 75, cependant on peut [illegible] [illegible] des ventes en [illegible] pour [illegible].

MAIS—Le marché est calme et les prix [illegible] 70 cents [illegible].

Les AVOINES [illegible] 38 cents [illegible].

MARCHÉ DE LONDRES, 5 avril.—La valeur de l'argent pour les affaires commerciales a [illegible] et les escomptes [illegible] [illegible]

LONDRES, 6 avril.—Sucre—La quantité de sucre délivrée la semaine dernière a été de 893 boucauts; la semaine de l'an dernier n'avait été que de 1187 boucauts, 318 tierçons. [illegible]

MARCHÉ DE LIVERPOOL, 5 avril.—Coton.—Les demandes de coton ont été [illegible] toute la semaine [illegible] Les ventes de la semaine ont été de 27,210 balles [illegible]

LIVERPOOL, 8 avril.—[illegible]

Paris, 5. Les achats qui ont été faits pour mettre en [illegible] les fins du mois ont maintenu les prix pendant la moitié du jour, mais le bruit a couru que l'ouverture des séances de la chambre serait ajournée, que l'avertissement à l'entour de la chambre avait appelé quelques députés et les quelques autres, malgré ce bruit ne [illegible] d'importance qui devait être attaché à ces rapports le fonds ont baissé de 30 à 25 centimes, et la perte a produit également éprouvée une légère baisse.

Cours authentique—Cinq pour cent, 109.50 cent.; 109 40 c 50 c 55 c 45 c 50 c 108 fr. 25 c; 4 pour cent 101 fr. 50 c; trois pour cent 80 40 c 35 c 40 c 20 c 35 c; actions de la banque 2665; obligations de la ville de Paris 11 65 c; rente de Naples 100 f. 80 c. 60 c 100 f. 70 c.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Republican, Willson, Havre, P. Laidlaw
Sydney, Cowan, Liverpool, L. H. Gale
Brick Choctaw, Stevens, New York, E. A. Bright
Alfred Tyler, Carpenter, Boston, G. Bedford
Goel. Talma, Burrows, Apalachicola, [illegible]
Sloop Rosetta, Johnson, Galveston, [illegible]

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Phœnix, Anable, des Passes, avec les goel. Comanche, Lone, Emily et Minerva. Laissé le navire R. G. B. 11 courant, à 10 heures a. m. Auction, bateau de remorque [illegible] à la passe N. E. [illegible].

Brick Leonore, Sharp, de New-York.
Goel. Lone, Clark, de Tampico.
Goel. Minerva, Eddy, de Barataria.
Goel. Comanche, Morelle, de Matamoras.
Goel. Emily, Martin, de Chicanier (La.)
Goel. Perseverance, Holton, de la Mobile.
Steamer A. Porter, Dorsey, de St. Martinville.
Steamer Corinthian, Stroder, de Florence.
Steamer Swan, Day, de la Mobile.
Steamer Maratian, Harbra, de Pittsburg.

MÉMORANDA.

New York, 5 mai—Arrivés—Navire Panthea, Aplevy, N. O.; brick Oranto, Fowler, do; brick Rideau, Sturtevant, 12 jours d'Apalachicola.

Goel. Carpa, Gamage, Galveston, Texas.

Havre, 31 mars—En chargement, navire Holland et Choctaw pour la N. O.

Hélé dans la lat. 31, 30, long. 71, navire Arnold, Wells, de la N. O. pour Liverpool.

Liverpool, 1 mai—Expédié—Harkaway, Nicholson, N. O.; 2 mai, parti, John Ross, McIntosh, do; 1 mai, parti, Rowena, Riel, Apalachicola; 31 mars, parti, Rossley; Gay, N. O.; 2 av. entré pour charge, Caledonia, Mossick, N. O.; 7 av. arrivé, Rowland, Thompson, N. O.

Belfast, 28, parti John & Robert, McKennie, N. O.

Le public est prévenu de ne pas négocier aucun billet souscrit par un marchand colporteur nommé Le Card, à l'ordre de Albert Pierson, pour la somme ordinaire. Le soussigné prévient en outre le public, qu'à dater de ce jour tout billet souscrit ou endossé par lui sera revêtu de la signature de son fils A. E. Pierson comme témoin. Les obligations qui ne seraient pas conformes à la déclaration qui précède ne seront point reconnues par lui.

Nouvelle-Orléans, 13 mai 1839. 11 mai—

AVIS.—Les propriétaires des drays No. 2003 et 182 sont notifiés qu'à moins qu'ils ne retirent les reçus qu'ils ont pour marchandises enlevées de la banque B. Merich, au No. 16 rue de la Douane, avant demain à midi, ils seront immédiatement arrêtés. J. D. DENEGRE, 14 mai 16, rue de la Douane.

LES drays Nos. 90, 2003, 360, 1835 et 1025 sont avertis de rapporter leurs reçus pour des marchandises envoyées à Price, Johnson & Co., de la banque B. Merich, avant demain à midi, faute de quoi ils seront immédiatement arrêtés. 14 mai J. D. DENEGRE, 16, Douane.

$10 DE RÉCOMPENSE—Partie marronne lundi 6 courant, la négresse SOPHIE, âgée d'environ 27 ans, rousse de cinq ou six ans ayant une tache sur l'œil gauche, et une marque la cicatrice de chaque côté du cou, taille ordinaire, constitution forte. Elle a l'habitude de se cacher au faubourg d'en haut. La récompense sera payée à qui la reconduira à la geôle de l'Etat ou la remettra à JEAN DEPIOT, 14 m—9 Rue Marais entre Marigny et Mandeville.

BEURRE de Goshen.—Un nouvel arrivage à vendre par MUNFORD PERRE, 11 mai Enc. Poydras et Tchoupitoulas.

À DOCTEUR MAGENDIE, inventeur du Cordial de Lucine ou Elixir d'Amour.

Respectable Monsieur, Nous avons tous, dans un grand nombre de cas, reconnu les effets remarquables de votre grande découverte et nous nous sommes empressés pour vous prouver ses effets et vous signaler l'hymen sur qui vous a dû. Le Cordial de Lucine est [illegible] notre opinion, un remède infaillible pour la prostration des fonctions productives et la stérilité naturelle, et par conséquent une des plus importantes [illegible] Nous pouvons aussi ajouter qu'il ne se trouve aucune partie du corps de la nature qui [illegible] ; au-dessus une des plus belles découvertes médicales du [illegible] siècle.

Nous restons avec considération et respect, Monsieur, vos obéissants serviteurs.

JOSELIN BOSSUET,
SIGISMOND DE LAMARTINE,
ADRIEN ORCHAND,
OCTAVE NICOLS,
JEAN BLANC,
ROBERT STEVENSON,
LOUIS GUIBEAU,
PIERRE DUPPON.

Le Cordial de Lucine est un fortifiant des corps humains. Dans les cas de langueur, lassitude, débilité, il est infaillible; il donne aussi du courage et de la décision à la pensée, en même temps qu'il fait renaître la santé et la vigueur au corps. Il mérite surtout d'être essayé dans des cas de débilité et par la certitude avec laquelle il ranime les forces vitales, ce qu'il est capable d'établir. [illegible]

Ce cordial, comme la plupart des bonnes médecines, ne contient point de mercure ou de matière d'un haut tarif, renferment plusieurs grand nombre d'ingrédients qui le composent, et on ne craint point de [illegible] [illegible].

Le cordial de Lucine est un remède infaillible pour les glandes, pour la flueur blanche, les menstruations difficiles et douloureuses, ainsi que pour l'obstruction et la décharge involontaire des urines. C'est aussi un excellent remède pour les éruptions de la peau et les affections hydropiques.

A vendre, en gros et en détail au no. 43 rue Poydras. Prix, $1 la bouteille.

COMESTIBLES, MARCHANDISES, Sèches, Habits, &c.—Les soussignés ont en magasin et offrent en vente: 340 barriques [illegible], 10 de Jambons enveloppés; 10 do et barils huile de graine [illegible]; 17 at. barriques et 10 octaves vin de Sicile, vin de Malaga, des marques Ingraham, Ziggs et Gould, ayant droit au drawback; 280 boîtes tabac de différentes marques, en paquets de livre; 20 boîtes thé hyson, 200 boîtes blanc de baleine de New Bedford et autres marques; 12 do de do de Lard; 150 do chandelles de suif de Jackson & Trowbridge; 36 do savon No. 1, 540 do. No. 2, des marques de Jackson & Trowbridge, James Gould, H. Morton, Thos. Houghton; 22,500 cigares principe; 200 rouleaux corde de qualité supérieure; 50000 sacs vin ratafia; 70 balles et paquets de différentes grandeurs, 15 caisses parapluies et parasols de différentes qualité, 6 caisses souliers, 10 caisses de Souliers, 50 balles et 6 caisses jeans, lainages, etc.; [illegible]

ISAAC BRIDGE & Co., 14 m 131, Magazine.

A LOUER.—Une Maison, située rue des Remparts entre les rues du Bayou et des Ursulines. S'adresser à 11 mai R. BRUGIER.

A LOUER.—Une maison, située rue Ste. Anne entre les rues des Remparts et Bourgogne. S'adresser à 14 mai R. BRUGIER.

27 23 61 51 30 28 13 19 30 21 5 49

Tirage de la Grande Loterie d'Etat, Classe extra 59, pour 1839.

UN GROS DE LOT $12,000.
BILLET SEULEMENT $3 00.
GRANDE LOTERIE D'ETAT.
CLASSE EXTRA 37.

Autorisée par la Législature de cet Etat,

Devant être tirée Mardi 14 mai 1839, à 4½ heures P. M., à l'Hôtel Bishop, rue de la Commune.

S. DAVIS & Co., Directeurs.

75 numéros ballotés—12 tirant.

PROGRAMME:

1 Lot de	$12,000		$12,000
1	3,000		3,000
1	2,000		2,000
1	1,500		1,500
1	1,000		1,000

27,814 lots montant à $148,780

Billets $3 00, moitié $1 50, Quarts 75 cts.

Pour paquets ou simples billets, s'adresser au bureau du Directeur, rue de Chartres, no. 26, encoignure St. Louis et Chartres. 13 m

3 18 40 11 25 64 55 5 36 48 35 51 31 21

Sont les numéros sortis de la Loterie des Ecoles Gratuites—Classe 85.

UN GROS LOTS DE $16,000.
$1,000, $5,000, 15 de $1,000.

14 numéros ballotés dans chaque paquet de 25 billets.

BILLETS SEULEMENT $4.

LOTERIE DES ÉCOLES GRATUITES.

Classe 86.

Sera tirée Mercredi, 15 mai 1839, à 4½ heures du soir, à l'Arcade Banks, rue de Magazine.

J. R. MEAD, Directeur.

14 numéros ballotés, 14 numéros tirant.

PROGRAMME.

1 Lot de	$16,000		$16,000
1	4,000		4,000
1	2,430		2,430
1	1,000		1,000
5	1,000		5,000
15	1,000		15,000

40,541 Lots, montant à $280,310

Billets $4 00, demi $2 00, quarts $1.

Billets seulement ou par paquet à vendre aux principaux bureaux de cette ville, sous l'Arcade des Directeurs, No. 6, Arcade de Banks. 14 m

CIMENT ROMAIN.—Les soussignés ont en magasin et auront toujours un stock considérable en ciment romain des manufactures de Messrs. J. B. White & Son, Londres. Des échantillons de l'article, et tous renseignements à leur bureau. W. F. VIGERS & Co., 30, Bienville. 11 m

PAPIER RAYÉ À LETTRES.—Récemment reçu 400 rames, papier bleu et blanc à lettre et rayé sur trois côtés; aussi 450 rames papier bleu et blanc, ainsi que papier commun pour écoles, à vendre par DAVID FELT & Co., 25, Chartres. 14 mai N. Y. Stationers Hall.

ENCRE.—Reçu, 12 grosse de 8 douzaines encre noire supérieure, en boîtes d'une douzaine, à vendre par DAVID FELT & CO., N. Y. Stationers Hall. 14 mai

AUX Capitaines de bateaux à vapeur.—150 barils résine pour l'usage de bateaux, à vendre à $3 25 le baril par W. E. & R. MURPHY, 14 mai 132, Vieux-Bassin.

SUCRE EN PAIN.—10 barils sucre en pain no. 2, 30 do. de do. no. 3, 44 do. do. no. 4, venant d'être reçu et à vendre par ALLAIN & TREMOULET, 11 m. 11, rue Conti.

BIÈRE pâle d'Abbott, de Londres, en bouteilles de pintes et chopines à vendre par SCHMIDT, WERNER & Co., 14 mai 88, Bienville.

SAUMON FRAIS.—Un petit lot en caisses de 2, 3 et 4 liv. à vendre à bas prix pour clore une consignation par HOLMES & MILLS, 14 mai Bank Place.

ORANGES et Citrons frais, à vendre, en débarquement du navire Wm. Tell, de Messine, s'adresser à ANDREW S. BARKER, 14 mai Encoignure Camp et Canal.

CAFÉ.—70 sacs café vert de la Havane, en débarquement de la goëlette Marquis, 150 sacs Laguay, en magasin et à vendre par SCHMIDT, WERNER & Co., 14 mai 88, rue Bienville.

CAFÉ.—150 sacs café prime de la Havane, à vendre par ROGERS, GRAY & Co., 14 mai 81, rue du Canal.

PLÂTRE DE PARIS, Ciment romain et Hydraulique, en main et à vendre en lots convenables aux acheteurs, par GEORGE BEDFORD, 13 mai 22, Bienville.

GENIÈVRE—10 pipes genièvre de Hollande, à vendre par CARMAN & McMAHON, 14 mai 41 et 43, rue Poydras.

SAINDOUX—700 barrilles à bord, de chaloupes, à vendre par ADAMS & HARTWELL, 14 mai 26, rue Poydras.

CAFÉ de St. Domingue—800 sacs à vendre par MONFORD PERRE, 14 mai Enc. Poydras et Tchoupitoulas.

BEURRE—Quelques boîtes beurre de qualité fine enveloppés et à vendre par 14 mai ADAMS & HARTWELL, 26, Poydras.

WHISKEY—300 barils whiskey rectifié, à vendre par ADAMS & HARTWELL, 11 mai 26, rue Poydras.

TABAC A CIGARES—30 boucauts à vendre par CARMAN & McMAHON, 14 mai 41 et 43, rue Poydras.

CITRONS—150 caisses de citrons de Sicile, à vendre par CARMAN & McMAHON.

BILLETS DE L'ALABAMA, achetés par ANDREWS & BROTHERS, 14 mai 50, rue du Camp.

SEL.—4000 boisseaux de sel de Liverpool, gros et fin à vendre en lots convenables aux acheteurs, par 14 mai ALEX. PARK, 65, Conti.

FOIN.—307 balles bon foin anglais en débarquement du navire St. James, à vendre par 14 mai H. C. GAMMACK & Co. Bank Place.

CIGARES Régalia de Tacon—12,000 en débarquement et à vendre par 11 m W. F. MOORE.

50 DAMEJEANNES HUILE de Virginie, à vendre par J. B. PREVOST, 14 m 39, Camp.

SEL DES ÎLES TURQUES, à vendre en quantités convenables aux acheteurs, par 14 mai ALEX. PARK, 65, Conti.

ESPADONS de toute qualité supérieure, à vendre par SCHMIDT, WERNER & Co., 14 mai 88, rue Bienville.

PORC MESS—200 barils à vendre par 14 mai ADAMS & HARTWELL, 26, Poydras.

UNIVERSITÉ DE ST-LOUIS.—Le Rév. J. Van de Velde, président de cette ville, part le [illegible] lundi 25 mai prochain, le ou chargera des commissions [illegible] les prix [illegible] sont [illegible] S'adresser au [illegible], rue Conti, No. 95. 13 mai—3 P. HUCHET KERNION.

INSTITUTION ANGLAISE, FRANÇAISE ET ESPAGNOLE.

MR. FALOS a l'honneur de prévenir les parents qui désirent acquérir une parfaite connaissance des langues anglaise, qu'il a ouvert, rue Rempart, No. 256, une école pour l'enseignement de ces langues. La nouvelle et courte méthode d'enseigner les langues modernes que M. F. a adoptée, est la méthode la plus grande estime, tant en Europe qu'aux Etats-Unis. 13 mai—1m

BUREAU de la Compagnie d'Assurance Maritime, Nouvelle-Orléans, 11 mai 1839.—L'assemblée annuelle des actionnaires de cette institution sera tenue au bureau de la dite compagnie, au rez de chaussée de l'Exchange Arcade, mercredi prochain le 15 courant, à 11 heures, a. m. AND. C. ARMSTRONG, 13 mai Secrétaire.

SOCIEDAD ESPAÑOLA DE BENEFICENCIA.—Esta sociedad celebrará el domingo 19 del actual en el antiguo Convento de Ursulinas, calle de Condé, a las 11 de la mañana, una asamblea general de Socios, con arreglo al artículo 12 del reglamento. Las resoluciones definitivas de dicha junta deberán ser aprobadas por la Sociedad es igualmente interesante y bien convencidos de sus socios [illegible]. Por disposición del Presidente, J. A. ROCA STI. PETRI, Ier. Secretario.

SOCIÉTÉ ESPAGNOLE DE BIENFAISANCE.—Cette société doit célébrer le dimanche 19 de ce mois, dans l'ancien Couvent des Ursulines, rue Condé à 11 heures du matin. Une assemblée générale de tous ses membres, d'après la 12ème sect. art. 21. Les résolutions qui doivent être définitivement prises, conformément à l'état actuel de la société, exigent des membres, qui soit intéressés au bien commun de son état charitable, l'assistance la plus exacte. Par disposition du Président, J. A. ROCA SANTI PETRI, 13 mai—6 1er. Secrétaire.

AVIS AU PUBLIC.—Je prie le public de croire que lorsque Aubre a démenti mon avis du 19 du courant, inséré dans l'Abeille, je connaissais parfaitement qu'il ne répondait qu'à une femme; il était au [illegible] bien [illegible] de garde de se faire [illegible] [illegible] de dévouer mon temps à mon magasin et en pouvant le dépenser à réfuter les fausses versions [illegible]. Je prie seulement le public de croire que je puis prouver pièces en main, ce que j'ai avancé dans mon premier avis, et attends le se rétérer, c'est-à-dire de ne faire crédit en aucune manière à cet homme sous le nom de Aubré & Salvé. 13 mai—3

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire.—No. 17,759—Edward Salzmann contre ses créanciers.—Il est ordonné que les créanciers du pétitionnaire, s'assembleront chez Mr. Grey, lundi, 3 juin prochain, à 10 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, pour la nomination de syndics [illegible] et en attendant toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de l'honorable Charles Maurian, juge de Paroisse, agissant pendant l'absence de l'honorable A. M. Buchanan, juge de la dite cour.

Bureau du Greffier, 11 mai 1839. 13 mai—2m G. W. LEWIS, Greffier.

A LOUER—La belle maison No. 238, rue Gravier. Pour les conditions, s'adresser au No. 75, rue du Canal. Jouissance immédiate. 13 mai

80000 SANGSUES! SANGSUES de choix, Hongroises, Espagnoles et Françaises. A vendre depuis 6½ cents jusqu'à 25 cents la pièce, à l'entrepôt général, rue du Quartier, No. 26, entre Canal et Vieille Levée.

L'entrepôt en sera toujours fourni et les prix ne varieront jamais.

Fabrique de sirops, liqueurs et vins fins du pays. 11 m

DÉPÔT DE PAPIERS PEINTS—Papiers peints sur toute sorte de fonds, satin, veloutés, [illegible] de fleurs, dessins en camaïeu et de toutes couleurs; sur 25 pouces de large [illegible] [illegible]

BORDURES.—[illegible]

LAMBRIS de toute sorte [illegible]

Les consignés agents de tous les fabricants [illegible] que de France [illegible] JOHN R. LAGUERENNE & co. 9, rue Toulouse.

LES soussignés ont en magasin et offrent en vente: 30 boîtes liqueurs Highchlangh; 30 boîtes absinthe supérieure; 30 fûts vieux Port et Sherry; 30 [illegible] Genièvre de Hollande; 100 [illegible] vin [illegible] de Yorkshire; 30 [illegible] pierres pour Nanquettes; 35,000 [illegible]; 20 [illegible] de Moselle. 13 mai W. F. VIGERS & Co., 30, Bienville.

A VENDRE par les soussignés: 50 caisses St-Julien, St-Estèphe Medoc; 60 barriques Montferrand, St-Estèphe et Julien; 100 caisses Haut Sauterne et Barsac; 100 caisses Muscat de Frontignan. Et un assortiment général de liqueurs. LAMBERT, BERGIER & Co, 13 mai 31, Nouvelle Levée.

1000 Paniers Guignolet d'Angers; 150 caisses vin Muscat; 6 [illegible] [illegible] en cire, reçus et à vendre par F. HENRY & DANBAND, 13 m 30, Vieille Levée.

EN débarquement: 350 paniers fleurs assorti pour le marché [illegible]; 25 caisses gobelets taillés; 20 do de [illegible]; 10 do [illegible] porcelaine; 500 jarres de Marseilles, 1½, 4, à vendre par VT. AIGARD, 43 Vieille levée.

A VENDRE par les soussignés, un débarquement du navire Hecton, capitaine Brown, de Bordeaux: 300 caisses vin rouge, St. Julien et St. Estèphe; 40 caisses prunes d'Agen, pêches, en grande et petites [illegible]. L. L'HOTELLIER fils & Co., 13, rue Toulouse.

REÇU par le Zampa, capitaine Douiguet, venant de Nantes, et à vendre par les soussignés:

100 caisses Sardines à l'huile; 25 caisses Fruits conservés; 25 do. Fruits assortis do.; 4 do. Confitures assorties; 16 do. Petits Pois accommodés; 18 do. Champignons do.; 4 do. Truffes pures. Contenant pour ouvrir les boîtes de fer blanc. Du manufacture de J. Colin, rue des Salorges, numéro 9 à Nantes.

BLANCHARD EIMER & CO., No. 25, rue Bienville.

L'EXPOSITION

Du deux Tableaux, Sublimes et Moraux D'ADAM ET ÈVE, Copie de Dubufe,

EST maintenant ouverte au No. 79, rue de Chartres, trois portes après la rue Bienville. Le grand succès de ces deux tableaux ont acquis dans ce pays et en Europe rend tout commentaire inutile. Les heures d'admission sont depuis 9 heures du matin à 9 heures de l'après midi.

Billets pour la saison $1 00

A L'Editeur de l'Abeille.

MONSIEUR—Permettez-moi de répondre à une lettre calomnieuse qui a paru contre moi dans vos colonnes, signée A. SALVÉ. [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] AUBRÉ, rue St. Philippe, no. 15.

CAUTIONNEMENT.—Je soussigné m'oblige comme caution envers M. Aubré que Madame Eulalie Salvé ne quittera pas l'Etat de la Louisiane [illegible] sans [illegible] [illegible] ainsi que de celles dont la dite [illegible] et qu'il s'est [illegible]. Nouvelle Orléans ce 4 avril 1839. J. MICHEL. 11m—3

PÂTURAGES & HÔTELLERIE—MAISON EST-PASCAGOULA.

LE soussigné est honoré d'annoncer qu'il ouvrira la maison favorite et élégante ci-dessus, pour la réception du public le 15 mai.

Ce superbe établissement, situé dans un bel endroit de la Baie Pascagoula, offre une agréable retraite pour l'été, réunissant tout ce qui peut être désiré sous le rapport de la salubrité et de l'amusement. Des [illegible] [illegible] [illegible] sont à la disposition des visiteurs qui désireront jouir de la pêche; il y a aussi des billards et des jeux de quilles. Les chambres de bain ainsi que les voitures seront toujours prêts et l'on donnera des bals [illegible] [illegible].

M. Chas. W. Edwards, bien connu des citoyens de la Nouvelle Orléans et de la Mobile, est engagé pour diriger cet établissement, et les bateaux à vapeur de la Mobile [illegible] [illegible] entre les deux villes. Des omnibus partiront [illegible]. Toutes les [illegible] de la ville seront [illegible]. Les bateaux de la Baie [illegible]. Le propriétaire [illegible] espère par ses efforts mériter la [illegible] patronage du public. S. C. FISHER. 11m—1er juin

A VENDRE:

30000 Briques anglaises à feu; 20000 de Pensacola J. Nortega, 500 barils chaux de Thomaston; 600 de de coquille; 300 bls. ciment hydraulique; 300 bls. plâtre de Paris; 1000 bls. charbon de terre; 1000 bls. sable blanc et brut; 100 cordes bois gros; 800 balles de foin; 500 barillets goudron; 1000 bls. coquille verte.

11 m—3 LS. DANSAC, Vieux Bassin, 146.

SCHUYLER POUR TOUJOURS!—Premier sang tiré—Enfin un gros prix tiré dans la Loterie de Mead. On peut avoir billets en blanc partout; mais ceux qui tenaient des prix devront s'adresser chez Schuyler.

Numéros sortis dans la Loterie des Ecoles Gratuites, classe 84, tirée hier soir.

43, 30, 23, 61, 55, 46, 78, 7, 27, 68, 71, 5, 13, 39.

Le quart de billet no. 26, 30, 19 faisant partie du paquet no. 347, a gagné le gros prix de

SEIZE MILLE PIASTRES.

Il a été vendu au temple de Fortune de Schuyler, no. 10, Camp (à la belle enseigne).

Le détenteur du prix ci-dessus est prié de se présenter chez Schuyler et recevoir son argent. 11m—3

HERAN & LEE, Négocians de toile et corde d'emballage. Epiceries en gros. Marchands à commission et armateurs, Louisville, Kentucky. Ils feront des avances libérales sur les marchandises qui leur seront adressées. Ils se réfèrent à Messrs.

A. H. WALLACE & co.
LAYET & AMELUNG,
FORSTALL, ROMAN & co.
OGDEN & SOUTHGATE.

11m—

PIANOS—Deux superbes Pianos fabriqués par Ignace Pleyel & Co., de Paris, à vendre au No. 95, rue du Camp.

Un CHIEN boule-dog s'est réfugié il y a quelque temps dans une maison, n'ayant été réclamé par personne. Cette propriétaire et son ne son départ prévient le personne à qui il appartient de se rendre chez Mr. Martinière, boucher, rue des Remparts, No. 300. 11m—3

A VENDRE—La cargaison du navire William Tell, capitaine Coffin, de Malte et Messine, consistant en 10 tonneaux et 12 tonneaux de Malte, de la meilleure race qui ait jamais été importée aux Etats-Unis. 50 tonneaux de soufre raffiné; 2750 boîtes citrons de Messine; 750 do oranges, A. S. BARKER, 9 mai encoignure Camp et Canal.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE Maritime et contre l'incendie de la Louisiane—Nouvelle Orléans, 8 Mai 1839.—A une assemblée des actionnaires tenue à ce bureau, lundi, le 6 courant, les personnes suivantes ont été élues directeurs pour l'année prochaine:

JOHN K. WEST,
ALEXANDER GORDON,
JOSEPH A. MERLE,
JOAQUIN KOHN,
H. C. GAMMACK,
SEAMAN FIELD,
CLAUDE FORSTALL.

Et, à une assemblée du Bureau tenue aujourd'hui, John K. West a été unanimement réélu président, Charles W. Hockett, secrétaire, James Stocker, inspecteur et Cuvelier M. Cosnahan, caissier. 8 mai—6

CONSERVES ALIMENTAIRES, FRUITS, &c. de la fabrique de Joseph Colin, à Nantes, rue des Salorges, No. 9.

Par exploit du 16 mars dernier, Monsieur Joseph Colin, fabricant à Nantes, rue des Salorges, No. 9, à Nantes, donne pouvoir à M. A. Cazenove qui en fait le dépôt chez Messieurs Blanchard Eimer & Co., rue Bienville, No. 25, Nouvelle-Orléans, 9 mai 1839. F. A. CAZENOVE.

Il importe de ne pas confondre les Conserves, Fruits, &c., de la fabrique de Joseph Colin, ci-dessus mentionnés, avec les contrefaçons [illegible] de Messieurs Colin & Deffès qui, par arrêté de la Cour Royale de Rennes, du 21 juillet 1838, ont été condamnés à retirer sur les étiquettes de leurs conserves, le nom de DEFFÈS SEUL, en raison à celui de JULIEN JOSEPH MARIE COLIN. 9 mai—6

AVIS—Le capitaine du bateau à vapeur Gold. Gibson, dans son dernier voyage à Louisville, avait à bord un nègre qui conduisait deux nègres [illegible] appartenant. Le capitaine soupçonnant que ces esclaves avaient été volés, il a arrêté cette personne ainsi que les deux esclaves et il les tient maintenant logés dans la geôle de Louisville. L'un des nègres dit qu'il s'appelle SAM, appartenant à Mr. Delange, et l'autre se nomme SEYMOUR et se disant appartenir à Mr. Pierre Martineau, planteur, près de l'église du Bonnet Carré. Pour plus amples informations, s'adresser à 8 m LAWRENCE & LEGENDRE, 28 et 29, Nte. Levée.

DES propositions cachetées seront reçues pendant huit jours pour remplir un morceau de terre à Milnebourg, dans l'îlet no. 6, et l'élever un pied au-dessus du niveau [illegible] l'îlet mesure 375 pieds de face au Lac Pontchartrain, côté est du chemin de fer, 300 pieds sur l'Avenue Washington; contenant environ cent vingt mille pieds carré. Signé, G. W. MORGAN, RICH. RELF, Exécuteurs testamentaires de A. Milne, Milneburgh, 7 mai 1839. 7 mai

MM. BINGOUE FRÈRES, négociants de Pau et Toulouse, ayant reçu par le Sidonie et le Lagrange, un grand assortiment de nouveautés, ont l'honneur de prévenir les dames et le public en général, que l'on trouvera dans leurs magasins un très grand choix de nouveautés imprimées et satinées façonnés; châles filet; écharpes et colliers en gaze nouvelle; fichus en gaze et organdi; châles étoffes de soie glacée, garnis dentelle et à frange; châles crêpe brodés couleur et blanc; gants de peau, de filet, de soie et de fil d'Ecosse pour hommes et pour dames; lingerie nouvelle. 9 mai—6

CHANDELIERS.—Une paire de grands chandeliers, d'un superbe travail, bon pour un salon ou une belle, en magasin et à vendre par 13 mai F. H. GALLWEY, 6, Conti.

A VENDRE—Le bateau à vapeur à basse pression GIRAFFE, [illegible] n'ayant qu'un an de service, bâti à New York des meilleurs matériaux, doublé et chevillé en cuivre, du port de 237 tonneaux, 150 pieds de quille, 27 pieds de bau et 7 pieds de cale. Il est très propre pour la navigation de rivière ou du lac, [illegible] peu d'eau. Comme bateau pour passagers sur la rivière, il est plus bien fait [illegible] Il peut prendre de 500 à 600 balles de coton sous son pont. On offre ce bateau en vente avec tous les meubles [illegible] au premier juin, il offre le [illegible] exposé ce jour là en vente, à l'endroit [illegible]. Pour des conditions, s'adresser [illegible] Samuel Hamilton, Exchange Hotel, ou à REYNOLDS BYRNE & co. 10m—1er juin 89, rue du Canal.

POUR GALVESTON ET VELASCO, (Texas). Paquet régulier pour une bonne tonnage, le 15 mai le superbe navire à vapeur à basse pression NEW-YORK, capitaine J. T. Wright, partira positivement comme ci-dessus.

Ce bateau n'a qu'un an d'existence, est doublé et chevillé en cuivre et a de beaux emménagements pour les passagers de chambre et d'entrepont.

Un bateau à vapeur sera toujours prêt à l'arrivée du Dubs à Galveston et transportera le fret et les passagers à Houston.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au bas de la rue Conti, ou à ROGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

Le fret ainsi que les passagers devront être payés en billets des banques de la Cité. On ne recevra point de fret le jour du départ. 1 mai

Paquebot de Guadeloupe, le 29 mai, à 5 heures du soir. POUR GALVESTON.—Le superbe navire à vapeur à basse pression COLUMBIA, capt. Henry Wilson, départ de 1er au courant, doublé et chevillé en cuivre, partira positivement comme ci-dessus.

Le Columbia a une bouilloire neuve et a été approuvé par un des bateaux des Etats-Unis.

Un bateau à vapeur sera toujours prêt à transporter à Houston les passagers [illegible] de Galveston.

Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à SMITH & VOORHIES, 36, Camp.

N. B. Si il se trouve un nombre suffisant de passagers, le Columbia arrêtera à Velasco, de la Sabine, Velasco et Matagorda.

EXCURSION de pêche et de chasse aux îles Chandeleur.—Le bateau à vapeur ISABELLA se propose de partir du lac où [illegible] du chemin de fer le 18 courant, aussitôt l'arrivée des chars de 5 heures pour faire cette excursion intéressante aux îles et reviendra à temps pour les chars de 7 heures lundi. Il sera nécessaire que le bateau puisse s'assurer de 30 passagers pour faire le voyage. Ceux qui désirent y prendre part s'adresser à 14 m A. M. HOLBROOK, 6 Nlle. Levée.

Bateaux à vapeur à vendre—Un bateau ayant peu d'eau, doux, bouilloires et bien pourvu de tout ce qui est nécessaire. Pour les renseignements, s'adresser à J. Y. LAVILLEBEUVRE, 14 mai 17, Magasin.

POUR LA MOBILE et St. Louis.—Le bateau à vapeur ISABELLA, capt. W. Kerr, partira du lac, au bout du chemin de fer, en partant, à l'arrivée des chars de 11 heures. L'Isabella part à cette heure afin d'avoir le temps de débarquer ses passagers aux ports intermédiaires, pendant le jour. Pour fret ou passage s'adresser à A. M. HOLBROOK, 14 m 26, Nlle. Levée.

POUR FORT SMITH, Little Rock et les ports intermédiaires.—Le bateau DE KALB, capt. G. B. Lanarez, partira pour les ports ci-dessus vendredi, le 18 courant, à 10 heures a. m. Pour fret ou passage, s'adresser à bord duquel de la Compagnie ou à J. Y. LAVILLEBEUVRE, 14 mai 17, rue du Magasin.

POUR ST. LOUIS, Natchez et Clinton.—Le bon bateau à vapeur MADISON, capitaine Snell ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira mercredi le 10 courant, à 4 heures p. m. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord, au bas de la rue Poydras ou GODFREY, LAWRIE & SMALL, 14m 23, Vieille Levée.

POUR CINCINNATI.—Le beau bateau à vapeur ADRIATIC, capitaine E. Perry, est maintenant prêt à recevoir du fret pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires et partira jeudi 16 courant. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, au quai de la rue Gravier ou à JOSEPH LANDIS & co., 14 Poydras. 14m

POUR ST. MARTINVILLE, Attakapas, Newton, Franklin et les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur A. PORTER, capitaine G. Dorsey, partira pour les ports ci-dessus mercredi 15 courant, à 4 heures p. m. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Bienville ou à J. HALL & H. B. BEIN, 14m 19, Nlle. Levée.

POUR ALEXANDRIA, Natchitoches et les ports intermédiaires, via la rivière Cane et Little River.—Le paquebot régulier TECHE, capitaine J. Chauvin, partira pour les ports ci-dessus mercredi soir, 15 courant, à 6 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au bas de la rue Bienville ou à 14 m L. LECARPENTIER.

POUR ALEXANDRIA, Natchitoches et tous les ports intermédiaires.—Le nouveau JOHN LINTON, capitaine F. Kimball, partira Mardi, 14 du courant, à 4 heures de l'après-midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue Douane, ou à BLAIR & SATTERFIELD, 13 mai 91, rue du Magasin.

VIS D'ENCAN ET DE CHANGEMENT DE DEMEURE.—Les soussignés ont transporté leur magasin d'encan au No. 107, rue Chartres entre St. Louis et Conti. Les jours réguliers d'encan de marchandises seront le mercredi et jeudi, à 10 heures a. m. Ils continueront aussi les ventes de propriétés, d'esclaves, &c., à la Bourse, toutes les fois [illegible]. Des avances seront faites sur les marchandises qui leur seront envoyées à l'encan. 8 mai FERNANDEZ & WHITING.

A VENDRE par les soussignés: Mérinos noir et de couleur pour habits d'été; Gourde blancs et rayé, et de couleurs assorties; 1 caisse de bottes en de dames; 35 paquets de [illegible].

Partant pour France le 15 de ce mois, les personnes qui n'ont pas été réglées leur compte sont priées de le profit de l'occasion pour être [illegible] à sa succursale, qu'il [illegible] bien [illegible]. VVE DECAUX, 26, rue Royale.

PROMENADE DU BAYOU ST. JEAN.—Dimanche prochain, dimanche, les belles pour [illegible] [illegible].

Dans le même établissement [illegible] du Bains de [illegible] l'invention de L'HOMME AMPHIBIE OU L'HOMME DES NERS, [illegible] [illegible]

PERDU ou égaré le 8 avril, un dray no. 332, ici [illegible] avec un cheval du bord [illegible] blanc, [illegible] ces informations [illegible]. 8 m PRIESTLY & BEIN, 17, Vieille Levée.

GENIÈVRE DE HOLLANDE.—Le soussigné vient de recevoir par la brick Mathilde d'Amsterdam, 200 pipes genièvre de Hollande, de la marque bien connue des steamboats, garanti de qualité supérieure, à vendre en lots convenables aux acheteurs à des conditions faciles. HUGO C. GILDEMEISTER, 41, rue Bienville.

ARGENTERIE ALLEMANDE—Le soussigné agent pour un des établissements les plus étendus, prend la liberté d'appeler l'attention des marchands à ces objets qui sont maintenant à un tel degré de perfection qu'ils ressemblent au véritable argent par leur beauté, leur poli et leur durée. [illegible] cuillères à soupe, ou à thé, [illegible] vases, cuillères, fourchettes, [illegible] fourchettes, [illegible]. Il recevra des commandes pour la confection d'objets de cette description [illegible]. HUGO C. GILDEMEISTER, 27m—1m 40, rue Bienville.

FARINE—1000 barils à vendre par 13 mai G. DORSEY, 11, Nlle. Levée.

PAR J. B. SLACHE.

LE sera vendu mardi le 14 courant à 4 heures p. m. dans la rue Dauphine, près l'encoignure de la rue Conti: Un bel assortiment de meubles meublants et ustensiles de cuisine. 11 mo.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

MARDI, le 14 courant, il sera vendu, sur la Levée, à 2 heures et demie P. M. au débarquement du navire Graine de Bordeaux, et ayant droit au Drawback: 600 caisses Claret "Médoc" [illegible]. Conditions au comptant. Payables [illegible].

PAR H. T. DOMINGON.

IL sera vendu Mardi 14 mai courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, et pour clore un compte: CENT DOUZAINES CHEMISES françaises en coton. 13 mai—2

POUR LA MOBILE.—Ligne Régulière.—La goëlette fine voilière PERSEVERANCE, capitaine Holton, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au nouveau bassin ou à 14m J. H. ASHBRIDGE, 65, Commune.

POUR BOSTON.—Le brick fin voilier ARMENA, partira positivement le 14 courant. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. A. BARELLI & co. 61 Commune.

POUR RIO-GRANDE.—La goëlette LA MANCHE, capt. Lafitte est engagée pour partir le 18 courant. Elle peut prendre la valeur de 150 barils et accommoder quelques passagers, s'adresser au capt. à bord, ou à JOHN L. LAGUERENNE, 9, Toulouse.

POUR LIVERPOOL.—Le beau navire A 1, SIDNEY, capitaine Cowen, partira de la levée à 6 heures p. m. Les passagers peuvent se rendre à bord à l'heure susdite. L. H. GALE, 22, rue de la Commune.

POUR GREENOCK.—Le navire fin voilier MARY, capt. Gaitin, peut prendre quelques passagers de chambre. S'adresser à bord, vis-à-vis en dessous du rail-road, ou à HOLMES & MILLS, Bank Place.

A VENDRE.—La belle goëlette tirant peu d'eau, WM. E. JESTER, bâtie au chêne blanc, à Milford, Delaware en 1835, en très bonne condition et un inventaire complet. Elle peut prendre 1000 barils et ne tire que 8 pieds d'eau. S'adresser à bord ou à GEO. BEDFORD, 22, Bienville.

POUR PHILADELPHIE.—Ligne de Louis.—La barque paquebot MEXICO, capitaine Corlin, ayant été inévitablement retenu, partira Mercredi, 15 du courant. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord en face la troisième municipalité ou à 13 mai JAS. D. DENEGRE, 16, Douane.

POUR LA HAVANE.—Mercredi le 15 courant.—La goëlette WILLIAM FRANCES, capitaine Slater, partira positivement comme ci-dessus, ayant pris plus de 300 barils. S'adresser à bord, au Vieux Bassin, ou à WOOD & SIMMONS, 60, Magasin.

POUR LIVERPOOL.—Le navire A. 1 MARYLAND, capitaine Berry, peut accommoder 5 passagers de chambre. S'adresser à bord ou à L. H. GALE, 12 mai 22, rue de la Commune.

POUR BOSTON.—Le brick A. 1 RAYMOND, capitaine [illegible], ayant une partie de sa cargaison engagée sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à GEO. BEDFORD, 22 Bienville.

POUR BOSTON.—Le brick fin voilier MARY AVERILL, doublé et chevillé en cuivre, ayant les 2/3 de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à GEORGE BEDFORD, 22, Bienville.

POUR GIBRALTAR.—Le brick fin voilier SPARKLER, capt. Beals, partira jusqu'au 20 courant. Pour fret de quelques barriques ou passage, s'adresser à KIDDER & HEAD, 31, Poydras.

POUR LIVERPOOL.—Le navire TALLAHASSIE, capt. Crocker, peut prendre 300 balles de coton et accommoder 5 ou 6 passagers. Pour les conditions, s'adresser à H. C. GAMMACK & Co. 11 m.

POUR LIVERPOOL—Passage seulement.—Le navire neuf ISAAC ALLERTON, capt. Torrey, sera expédié sous peu. Pour passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 22, Commune.

POUR MARSEILLES.—Le brick CORNET, capt. Sullivan à besoin de 500 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à 11 m. J. B. BAILY, 14 Bienville.

A FRÉTER.—Le navire fin voilier AUSTERLITZ, capt. Hammond, est prêt à prendre une cargaison pour n'importe quel port et pour un prix [illegible] sous peu. S'adresser à bord au bas de la Presse à coton à vapeur de la Levée ou à F. PERRÈRE, 29 Toulouse.

Ligne de Paquebots de la Nouvelle Orléans et Baltimore.—Pour Baltimore.—La barque A. F. MARY, capitaine Nickerson, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD, 22, Bienville.

POUR BALTIMORE.—La goëlette fine voilière CURLEW, capitaine Emory, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à KIDDER & HEAD, 31, Poydras.

POUR GREENOCK.—Le navire fin voilier MARS, capitaine Craig, a besoin d'environ 250 balles coton pour compléter son chargement, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HOLMES & MILLS, Bank Place.

POUR LIVERPOOL.—Le beau navire OCTORAR, capitaine Decon, ayant une partie de sa cargaison engagée, sera expédié sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements pour 12 passagers de chambre, s'adresser au capitaine à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 9 mai 65, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier QUEEN ADELAIDE, capitaine Baxton, ayant les deux tiers de sa cargaison engagée et allant à bord partira sous peu. Pour le fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 65, rue de la Commune.

LIGNE ENTRE LA NOUVELLE ORLÉANS ET APALACHICOLA.—La goëlette fine voilière CONSTITUTION, capitaine Hunt, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 65, Commune.

A VENDRE POUR GIBRALTAR.—Le bateau tirant peu d'eau [illegible] 130 barils capacité [illegible]. S'adresser à J. W. ZACHARIE & co.

POUR LA MOBILE.—La goëlette fine voilière EXCHANGE, capitaine Aubry, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au nouveau bassin ou à J. H. ASHBRIDGE, 65, rue de la Commune.

POUR LA MOBILE.—La goëlette fine voilière CASSIUS, capitaine Powell, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 65, rue de la Commune.

POUR LA MOBILE.—Paquebot du lundi.—La goëlette fine voilière ATLANTIC, capt. Paterson, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 65 Commune.

POUR LA HAVANE.—Le brick fin voilier PASTORA, capitaine Farwell, sera expédié sous peu pour le port ci-dessus. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à R. GRONING & CO.

POUR LONDRES.—Le navire A. 1 ROB ROY, capt. Robt. L. Marsh, partira le 25 mai et peut facilement accommoder 4 passagers. S'adresser à bord ou à J. W. ZACHARIE & Co., 88, Douane.

LE public est prévenu de ne faire aucune transaction à crédit à Mr. Pierre Aubré sous la raison d'Aubré et Salvé. Je déclare que Mr. Pierre Aubré n'a jamais été associé avec moi; il n'a été que mon simple commis; que j'ai renvoyé de chez moi, et ne suis satisfait de ses termes; que je ne reconnais aucune dette pour l'association de Salvé et Aubré. 10 mai R. SALVÉ, 22 St. Philippe.

A VENDRE une société indivise au Jefferson, [illegible] consistant d'un Moulin à Scie, propre à scier [illegible] et autres bois, très bien conditionné, avec les accessoires suivants: Scie circulaire, un Tour, une forge à l'usage de l'établissement, situé à l'encoignure des rues Enghein et Moreau. Pour plus amples informations, s'adresser à FAVRE, Horloger, rue de Chartres, No. 157. 10 mai—4

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE Maritime et contre l'incendie de la Louisiane—Nlle. Orléans, 8 mai 1839.—A une assemblée des directeurs, tenue aujourd'hui, un dividende de cinq piastres par action a été déclaré devant être payé au crédit du fond capital. JOHN K. WEST, président. 9 m—5

TRAITES SUR NEW-YORK, à vendre par 13 m VAN WYCK & Co. 35, Camp.

VENTES À L'ENCAN.

PAR J. A. BEARD.

Vente de comestibles à l'encan,

CE matin, à 10 1/2 heures dans la rue du Canal, près la Levée. AUSSI—Deux pupitres de bureaux. Les marchands qui ont des effets à envoyer vendre ont priés de les envoyer avant 10 heures. 14 m

PAR JOS. LE CARPENTIER.

IL sera vendu aujourd'hui mardi, 14 mai, à 10 heures précises du matin, dans son magasin d'encan: Rhum, gin, brandy en pipes, demi pipes et barils; Liqueurs fines et vin en caisses; Raisins, écorce, &c. 14 m

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu aujourd'hui mardi, 14 du courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, Cinquante actions de la Compagnie d'Assurance de l'Union de Louisiane, payés en plein. Conditions, à la vente. 14 m

PAR J. B. SLACHE.

IL sera vendu mercredi le 15 du courant, à 10 heures du matin, dans la rue du Canal, entre Magasin et Levée, 50 barils vinaigre de vin blanc, 103 barils de rum à brut heure, 10 do. de [illegible] de Goshen, 6 demi-pipes eau-de-vie, 90 barils genièvre, 15 do. eau-de-vie, 20 caisses citrons de Sicile, savon, liqueurs, claret en barriques et tonneaux, &c. &c. 14 mai—2

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu, jeudi le 16 courant à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis: UN LOT DE TERRE situé au faubourg Marigny, dans la rue Enghein, entre Craps et Grande-Hommes, mesurant 31 pieds de face à la rue Enghein, sur une profondeur de 62 pieds et demi sur le derrière 33 pieds, selon le plan qui est maintenant déposé à la Bourse.

Il se trouve sur le dit lot, une maison neuve, façade à l'huile, imitation marbre, composée de quatre appartements, peints en blanc à l'huile et deux cabinets, galerie et corridor, aussi une cuisine à 2 appartements, corridor, les planchers bien carrelés &c. Le tout en bon ordre et bien fini.

Conditions—$2200 payables le 23 juillet 1839 et le balance comptant.

L'acte de vente par devant Edward-Barnett, Esq. not. pub. aux frais de l'acquéreur. 14 m

PAR GUIBAULT & DELASSUS.

IL sera vendu jeudi prochain, 16 du courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis: Un lot de terre composé de l'îlet entier no. 35, situé sur le beau plateau de Gentilly. La fertilité et l'élévation du terrain et la vue de tout la [illegible] pour un jardin ou d'une vacherie. L'îlet ci-dessus décrit sera vendu en lots ou en totalité selon le désir des acquéreurs.

Conditions—1/4 comptant, balance à 3 à 6 mois en billets à la satisfaction des vendeurs. 14 m

PAR GUIBAULT & DELASSUS.

Beaux Terrains vendus pour opérer un partage.

IL sera vendu jeudi prochain, 16 du courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St.-Louis: quatre beaux terrains contigus, situés à l'encoignure des rues Amour et Poeyfarre.

Pour plus amples renseignements, s'en référer au plan, maintenant affiché à la Bourse.

Conditions—1/3 comptant, 1/3 à 6 mois et 1/3 à 12 mois de crédit, en billets à la satisfaction des vendeurs. 14 m

Vente de propriété de valeur rentable.

PAR JOS. A. BEARD.

PROPRIÉTÉ DE VALEUR.

IL sera vendu à l'encan public au plus haut enchérisseur, à la Bourse de la Cité rue St. Louis, jeudi le 16 courant, à midi, UN LOT DE TERRE de valeur, No. 42, dans le faubourg Lacoulin, contenant 22 lots. Le dit îlet est formé par les rues Septième, Huitième, Laurel et Jersey. Le plan est maintenant exposé à la Bourse St. Louis.

Conditions—Un quart comptant; la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en paiements égaux, et endossant des billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'au paiement final et un intérêt de 10 pour cent par an si les billets ne sont point payés à leur échéance. Le vendeur se réserve le droit de renouveler les billets.

La situation de ce terrain est très avantageuse étant à quatre îlets de la rivière, très élevé et entouré de bâtisses. Les actes de vente seront passés par devant Mr. Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

AUSSI:—Plusieurs lots de terre à la Pointe Christian et Beloxi. 14 mai

PAR BACH & CALHOUN.

Vente de Syndic.

IL sera vendu Mercredi, le 19 juin 1839, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour du Premier District de la Louisiane, sous la direction de M. F. Ladek Frey, Esq. syndic des créanciers de Mr. E. Agnes Salzman, les propriétés suivantes abandonnées par l'insolvable à ses créanciers, savoir:

Les 44 LOTS DE TERRE dans la ville de Carrollton, paroisse Jefferson, désignés par les Nos. 15, 16, 47, 49, 61, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, selon un plan dressé par F. Auger Ruelens, déposé au greffier général, en date du 3 novembre 1838.

Les lots Nos. 15, 16, 47 et 48, mesurant chacun 40 pieds de face sur la rue Maple, sur une profondeur de 157 pieds 6 pouces à lignes.

Les lots Nos. 61, 62, 63 et 64 se joignent et mesurent 40 pieds face sur 2° pieds à la rue Monroe, et 157 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur.

Le lot No. 65 forme l'encoignure des rues Monroe et Levée, et mesure 28 pieds 3 pouces et 7 lignes en face à la rue Levée, sur 124 pieds de profondeur du côté de Monroe, 139 pieds 7 pouces de profondeur sur le côté du No. 66 et 42 pieds 6 pouces de largeur sur le derrière.

Le no. 66 mesure 28 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Levée, sur 139 pieds, 7 pouces de profondeur sur le côté du no. 65, 157 pieds 2 pouces sur le côté du no. 67, et 24 pieds, 9 1/2 pouces de largeur sur le derrière.

Le no. 67 mesure 28 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Levée, sur 157 pieds 2 pouces de profondeur sur le côté du no. 66, 167 pieds 5 pouces de profondeur sur le côté du no. 68, et 22 pieds 5 1/2 pouces de largeur sur le derrière.

Le no. 68 mesure 28 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Levée, 169 pieds, 5 pouces de profondeur sur le côté du no. 67, 174 pieds, 4 pouces et 1 ligne sur le côté du no. 69, et 22 pieds 5 1/2 pouces de largeur sur le derrière.

Le no. 69 mesure 28 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Levée, 174 pieds 4 pouces et 1 ligne de profondeur sur le côté du no. 68, 185 pieds 11 pouces de profondeur sur le côté du no. 70, et 22 pieds 5 1/2 pouces de largeur sur le derrière.

Le no. 70, mesure 28 pieds, 2 pouces et 0 lignes de face à la rue Levée, 185 pieds 11 pouces de profondeur sur le côté du no. 69 et 197 pieds de profondeur sur le côté du no. 71 et 22 pieds 5 1/2 pouces sur le derrière [illegible], lesquels lots forment partie de l'îlet 14, sur le plan original de la dite ville.

Conditions de la vente.—Un quart comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, en donnant des billets endossés, à satisfaction et portant hypothèque sur la propriété.

DEUX LOTS DE TERRE, situés au Faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, désignés par les Nos. 26 et 27, de l'îlet No. 21, sur un plan tiré par Bringier, arpenteur général de cet Etat, en date du 3 novembre 1833, déposé dans l'étude de L. T. Caire, notaire public, lesquels lots se joignent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue du Magasin sur 120 pieds 10 pouces, de profondeur, et les droits parallèles.

Conditions de la vente.—Un quart comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, en donnant des billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur la propriété.

DEUX LOTS DE TERRE, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés au Faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, désignés par les Nos. 16 et 17, se joignant et mesurant chacun [illegible] [illegible] [illegible], déposés au [illegible] du 1834.

Le dit No. 16 forme l'encoignure de la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur à la rue Plaquemine, [illegible] l'encoignure, borné au-dessus par le No. 16 et sur le derrière par le No. 2.

Et le lot No. 16 mesure 30 pieds de face à la rue Jackson, sur 120 de profondeur, borné d'un côté par le No. 15, et de l'autre par le No. 17 et sur le derrière par le No. 2.

Conditions de la vente.—$2500 avec les intérêts au $1300, du 16 octobre 1837 et sur $1300, du 13 octobre 1838, les frais de délai et de la publicité, comptant; la balance du montant, en paiement de trois autres quarts au 1, 2 et 3 ans de crédit, en donnant des billets endossés et portant hypothèque sur la propriété.

Les actes de vente seront passés par devant Felix Grima Esq., notaire public aux frais des acquéreurs. 14 mai—19 et 15 juin

PAR H. T. DOMINGON.

IL sera vendu mardi, 14 courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, UN GRAND ASSORTIMENT D'HABILLEMENTS d'été. Le tout sera vendu sans réserve. 13 mai—2

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu jeudi, 16 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis. Cette BELLE MAISON NEUVE en briques à trois étages, située rue Toulouse, entre les rues Bourbon et Dauphine, mesurant 33 pieds 1 1/2 pouce face à la rue Toulouse, sur 125 pieds de profondeur.

Aussi—Une cuisine à trois étages.

Cette propriété ne le cède à aucune en ville tant pour la solidité de la bâtisse que pour la commodité et l'élégance de sa distribution, le tout de la meilleure et sa position aussi centrale qu'il est possible de la désirer.

Conditions—6, 12, 18, 24 et 30 mois de crédit, en billets tirés et endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente par devant E. Barnett, notaire public aux frais de l'acquéreur.

N. B. Le dit vendeur se réserve le droit de refuser les dits billets si ils ne sont point endossés à sa satisfaction, sans en donner de raisons. 11 m

A LOUER à Bail ou par mois, un Magasin très convenable pour toute sorte de Liquides, s'adresser au No. 16, rue Saint Louis. 8 mai B. LANDUMIEY.

FEUILLETON.

THÉÂTRE D'ORLÉANS.

BÉNÉFICE DE Mme. NEVEU.

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est ce soir, qu'aura lieu la représentation au bénéfice de Madame Neveu.

L'heureuse composition du spectacle, le juste intérêt qu'inspire la Bénéficiaire, voilà deux puissants motifs pour attirer la foule au Théâtre Français. Si tous ceux qui ont applaudi tant de fois au talent varié de l'aimable actrice se trouvent au rendez-vous, la salle ne peut manquer d'être comble.

A ce soir donc, nous rendrons un compte détaillé de cette représentation qui promet d'être si brillante.

LES MESCHACÉBÉENNES.

Poésies par Monsieur Dominique Rouquette.

Aujourd'hui je pense à la foule — Mes vers, mes légumes de douleurs Comme un plant à Pans sur l'Ecole D'un doigt étroit sans des fleurs.
D. ROUQUETTE (inédit.)

—L'histoire de la race humaine n'est, du moins jusqu'à nos jours présents, qu'une interminable alternative de foi et d'incrédulité, d'espérance et de désespoir, de dévouement et d'égoïsme.

Aux époques de foi des peuples, tendus contre l'Eden d'une croyance commune, marchent, sur un terrain solide, et la société, comme une phalange serrée, s'avance avec une sainte ardeur vers l'avenir. Ensemble heureux il y a cohésion, harmonie, fraternité. Alors, les enfans d'une même nation, animés tous d'un égal amour pour leur mère, et pleins de confiance en leurs glorieuses destinées, concentrent leurs efforts en un grand but, et tendent vers un même but, but noble et généreux, car il doit en éclore la prospérité; Alors aussi, le poète, missionnaire fort en de l'enthousiasme, puise ses inspirations des choses extérieures, il chante les merveilles de la guerre, ou les douceurs de la paix.

Aux douloureuses époques d'incrédulité tout se dissout, tout se brise, tout est en naufrage. Alors dans le monde moral il y a anarchie, il y a concentration personnelle, le cœur, à peine, et les hommes abandonnant le palladium autour duquel ils se groupaient avec une pieuse unanimité, s'individualisent, se retirent dans le droit de l'amour de soi-même, chacun cherche en lui, le droit et du devoir, tout ce qui peut assurer son égoïsme passionné. En effet, comme dans les cas de tout fort tremblement de terre chaque [illegible] [illegible] sol, et marche sans pitié sur le corps du pauvre [illegible] lequel l'Espoir reste sans société, chacun [illegible] ment d'une abandonné.

[illegible] la révolution de [illegible] phylosophie, l'exposition de la doctrine du révolutionnaire Ecossais, développée par son sublime apôtre le divin Platon, la religion païenne tremblait sur son piédestal mythologique. Bientôt les Dieux s'en allèrent; alors l'œuvre de rénovation commence, et Jésus attendant que l'étoile de la religion chrétienne monte à l'orient, et enfin dans les cœurs une foi nouvelle, il se fait dans le monde un immense désordre. Tout se désorganise, le chef de votre du temple des vertus se détache, la tapisserie s'écroule, et vous ces ruines s'ensevelissent les résultats de la société antique. Les sentiments les plus nobles ne sont plus regardés que comme des chimères; et la pure et blanche Astrée, s'enfuyant du cœur des mortels, comme d'un séjour corrompu, reprend son vol vers les cieux. A peine si quelques philosophes d'Athènes ou de Rome, la tête couronnée de roses, la coupe à la main, des heures sur les genoux, daignent deviser, par passe-temps, de l'existence d'un dieu, et de l'immortalité de l'âme. Qu'un temple de Sérapis tienne, au milieu de leurs festins, l'austère lecture d'une condamnation à mort; ils ne jettent l'un l'autre pas la tête telle est leur insouciance de la douleur et de la mort qu'ils en jouent, ils marchent avec indifférence sur un abîme, sans en appeler à quelque être suprême de l'injustice déjà faite.

Quant à la foule, pour échapper aux douleurs de l'ennui qui lui ronge les entrailles, à l'éternelle torture du doute, la foule insensée, elle se précipite avec frénésie dans l'ivresse des sens, dans les abîmes de vice ou de [illegible]. Spectacle lamentable des misères humaines propre à faire mourir au cœur des fous d'un [illegible] bien d'un prudent, propre à laisser croire que Dieu prend parti de ses âmes. Jadis à prouver à l'homme combien il est une chose vaine et un lui faisant juger de ridicules rangées!

Or, dans ces horribles agonies de l'histoire que devient le poète? Enfant d'une douloureuse, brille comme un éclair rapide de la lumière divine? Qu'a-t-il devant les ténèbres de la foi qui, au milieu des ruines des convictions partagées, se lève et se dresse dans la solitude, et présent contre leur siècle souvent des terribles prescrites?

Ce qu'ils deviennent ..... Hélas! quelques uns trop frêles, et trop impressionnables créatures, plutôt que de s'engager en efforts impuissants contre l'incrédulité dont les vents, avant que le souffle impur de leur n'éteigne la dernière étincelle de foi qui vacille dans le lointain de leurs âmes, s'isolent, joyeux rapides, dans le palais de leur jeunesse, vers la patrie du ciel d'où Dieu semblait les avoir exilés, partagés à ils étaient descendus sur terre en leur loi apporter. Malheur à qui se sent étranger et déplacé dans son siècle! Le suicide, ce fléau des âges en jouissements, ne tarde pas à venir le débarrasser d'un insupportable fardeau.

D'autres, trop fiers pour battre ainsi en retraite devant le malheur, la souffrance tourne en lui les folies de l'esprit et de la raison de l'homme, qui s'amassent en lui; exhalent en vers contre le ciel. Sans cesse froissés par le contact de leur temps, la douleur saisit leur cœur.

[illegible] tomber sur le front, du plus l'anathème du vers indigne. C'est aux époques de désorganisation qu'apparaissent les Juvénals et les Byrons. Ce sont des ères où Dieu envoie, peut-être à leur insu, pour protester en faveur du droit et de l'humanité méconnus. Leur lyre est d'airain; ils en tirent des sons âpres, connu d'un timbre infernal, et chaque vers chez eux est une sanglante satire. Mais ne nous hâtons pas trop de condamner l'excessive sévérité de leur parole: souvent on n'est trop rigide que pour avoir été trop sensible. Quand on a beaucoup souffert au Paradis vient très indulgent, ou difficile à s'attendrir sur autrui; souvent tel qui se plaint pas, plus que votre pitié, de l'être.

Il y a aussi de joyeux enfans d'Apollon, dont chaque vers épicurien est un grelot, qui prennent la terre comme il vient, selon l'expression courante, et s'efforcent de nous consoler des tristesses sociales par des trémoussements et des fariboles.

Ne faut-il pas qu'il y ait encore par le monde des poètes maîtres à l'eau de rose, qui s'inquiètent fort peu des infortunes d'ici-bas, des poètes vous qui ne s'éveillent sur le bras, et leurs pleurs ne coulent qu'aux pieds de dix cruelles différentes! Quant à nous, ces débitants de pathos, nous ignorons à quel titre, et, sans doute, aux mêmes ignorances, que l'une peut-être à ordre leur rôle, moins une chose qui de ce tirée l'homme sérieux, par leurs innocentes élégies.

Ce n'est qu'enfin le vers pur ne, divine que l'homme de mauvais [illegible] [illegible] de leurs suspectes de [illegible] et [illegible]. Ceux-là sont les vrais poètes de la réalité, qui, par la [illegible] de leur âme de la [illegible], la [illegible] de la [illegible], sont [illegible], qui [illegible] [illegible] [illegible] la [illegible] [illegible] [illegible] la Providence, le [illegible] la compréhensible, il n'approuve la longue corvée de la résignation.

En ce, dans ce dernier chœur des poètes, voici Lamartine, est le révérend qui le mieux de ses chants, place Monsieur Dominique Rouquette, est-ce dans celui qui a chanté autour de toute résonance de Byron?

Nous pensons que les Meschacébéennes participent de l'un et de l'autre. Il nous semble que cet élève du Vieux, Florien est rajeuni, déjà de la [illegible] de l'âme Byron, qui de celle du jeune Lamartine. Dans cette harmonie fusion des deux genres au retrouvé en faisant les deux [illegible] et le mysticisme de l'Occident, et les réalités de l'Orient. Ici, le vers est un cri désespéré sur l'incrédulité d'une âme tourmentée par le doute. Cette page respire une résignation tendre; tournez la, et vous entendez un rugissement sauvage contre les mystères inexplicables de la vie et de la mort. Ici des épanchements ardents et tendres comme un ciel d'hiver, et des [illegible] des [illegible] ravissantes comme un [illegible] [illegible] d'un sentimentalisme [illegible].

Et cependant, malgré ces deux points de contact; est dans l'œuvre de jeunesse avec l'auteur de Don Juan, et avec l'auteur de Jocelyn, Monsieur Rouquette possède un cachet individuel remarquable. Homme, il [illegible] sous ses yeux quelque chose toute nouvelle elle rapporté quelque chose d'original comme une jeune indienne du Nouveau-Monde. Non, ce n'est point une copie des cours qui ont fait de goût et [illegible] de [illegible] une affection qui rayonne du [illegible], soit la sylphe; c'est une bohémienne des bois, une fille de la liberté, belle et chaste dans sa naturelle comme la Vénus de Praxitèle dans sa nudité. Dans chevelure négligemment nouée s'exhale un parfum de plantes inconnues à la vieille Europe. C'est une voyageuse, une pèlerine vagabonde qui, au milieu du [illegible] et du [illegible], s'en vient à l'étranger [illegible] [illegible] les merveilles des [illegible] de [illegible] [illegible] [illegible] la [illegible] de ces [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] la [illegible] [illegible] [illegible]. Tout-à-coup, et par une singulière opposition de pensées, elle passe sans aucun transition dans les [illegible] [illegible] de notre [illegible] [illegible], elle [illegible] [illegible] sa [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] les [illegible] de la [illegible]. [illegible] [illegible] [illegible].

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], que Luther avait déjà [illegible], [illegible] c'est [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de l'humanité [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] que le besoin le plus impérieux de l'âme, le besoin d'espérance et de foi, cette [illegible] [illegible] des hommes de génie [illegible] à la découverte de la nouvelle religion qui doit régénérer la [illegible] du monde. Que Voltaire à l'horizon [illegible] les théories de Fourier, de Saint-Simon, de Lamennais, l'avenir prouvera qui ce ne peut pas des mirages!

Or, en ces temps d'incrédulité morale, le poète, surtout que les anciens appelaient prophète, n'est-il pas naturel qu'il se replie sur lui-même, qu'il creuse ses sentiments intérieurs, qu'il les analyse, qu'il s'élève et la fin de l'homme, et qu'il entraîne à vouloir pour préparer à ce malaise qui gagne la société? Oui, sans doute; ce n'est pas aux époques heureuses de Château le pensée, se pourvoit d'aliment extérieur, de même aux époques qui l'accompagnent la Méditation intérieure, [illegible] soit dans l'immortalité des notions, et l'on tire le [illegible] peut [illegible] [illegible] poètes du cœur, les [illegible] passés [illegible] [illegible] [illegible] de l'âme ... [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] le [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

Notre poète Monsieur noble [illegible], Rouquette [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], un [illegible] [illegible]. Notre Louisiane qui ence [illegible] [illegible]. [illegible] la [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] en 1816, il se [illegible] l'Angleterre [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] un autre [illegible]... Nos [illegible] avec [illegible] [illegible] [illegible] développement; [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. Aussi, nous n'avons [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de [illegible] [illegible] — Mais, en attendant, nous [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

[illegible] un rhythme qui rappelle celui de Chénier, les mille choses de la patrie, peinture de nos mœurs, description de nos plantes, des belles nuits, du vieux fleuve, souvenirs de notre enfance, rêves de notre bonheur. Et cependant, en effet, chaque vers des Meschacébéennes pourquoi il n'en ont pas fait tous les [illegible] pour tous, quand elles ont conquis non seulement de l'admiration, mais surtout des sympathies chez l'étranger.

Ici nous devons le dire: nous sommes qu'il fût encore d'une sorte qui n'a retenu de nous tourmentait [illegible] pour le commencement de cet article: à savoir, d'extraire et de citer quelque chose des Meschacébéennes. Et nous ne l'avons pas fait, c'est que le choix de ces échantillons poétiques est plus difficile qu'on ne le pense. Il nous arrêtera... [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] qu'a certainement posé [illegible] l'avenir de [illegible] [illegible].

Il s'agit au premier degré de jeunes captives, venues de Géorgie. Lui, qui ne [illegible] par des vertus de Scipion, il se disposa à ne jamais succomber à la tentation qui [illegible] de la fin des Rosiers d'Egypte... [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]; il choisit la plus belle pour en faire sa favorite. [illegible] le [illegible] pour le cœur de cette. [illegible] [illegible] [illegible].

Eh bien! il nous gagnerait la plus belle des [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]...

LE SOUVENIR.

Le songe, bonheur des cieux, qu'elle aime à rêver,
Dans un jour de bataille, [illegible] [illegible] [illegible]
Mais ce qu'un seul [illegible] [illegible] qui [illegible],
Qu'il est gardé, ce [illegible] [illegible], un [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] l'âme,
Ce qu'il [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible],
Oh! qui l'a fait [illegible]!... Oh! c'est le souvenir.
D'un passé qui n'est plus—c'est le reflet d'hier,
De ces [illegible] jours si doux qui s'écoulaient près d'elle,
C'est le rayonnement [illegible], [illegible] [illegible] [illegible],
Les [illegible] d'avenir, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible],
Le bonheur d'écouter une [illegible] [illegible],
Ce lui dire les yeux humides: "Reconnaître!"
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] et sans voix,
De [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].
Ce qu'en ses rêves d'or retrouve le poète:
C'est un front chaste et pur rapproché de sa tête,
Alors que tous deux seuls, et la main dans la main,
On s'entretient d'amour, et de [illegible] [illegible];
C'est un lien, un sourire, un geste, une parole,
Oh! c'est jamais. Jeune homme, une vierge éternelle,
Après l'avoir aimé de son premier amour,
Par caprice, ou d'ennui, [illegible] [illegible] [illegible],
Oubliant pour son bonheur, [illegible] [illegible] la [illegible],
Oh! le cœur défaillant, épuisé de tristesse,
Tu maudiras la vie, et tu voudras mourir!

Oui, ne retrouvant plus, dans ta douleur amère,
Pour consoler tes [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible],
A la terre jetant un éternel adieu,
Pour toujours tu voudras te reposer en Dieu.
Mais comme un ange pur que ce Dieu doux envoie
Pour soutenir les [illegible] [illegible] [illegible],
Aux heures d'agonie [illegible] [illegible] [illegible] [illegible],
Penché à ton chevet, t'ouvrira le souvenir.
Et si l'orgue, à travers la sombre rêverie,
Te jette un dernier mot, l'âme attendrie,
[illegible] les [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible],
Harmonieux échos des songes d'autrefois,
Pleurant, ta l'ériras, en voyant Valmore:
"Un amour malheureux est un bonheur encore!"

Aussi de plus vrai, de plus simple, de plus éloquent, simple parce que c'est vrai, éloquent parce qu'il est simple et vrai. C'est que la poésie, la véritable poésie n'est pas une pompe vaine des mots sonores qui était abîme, c'est l'expression du sentiment, l'écho du cœur, la [illegible] de [illegible].

A l'aide de la sensibilité, qui [illegible] en [illegible] à certain point se faire une idée de la beauté du rhythme de Monsieur Rouquette, il la [illegible] de [illegible]. Dans la charmante des Meschacébéennes, il le [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] de la [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] et à [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] à son [illegible] [illegible] [illegible], [illegible].

Aussi [illegible] des Meschacébéennes n'ignore pas, que plus qu'en la langue française qui [illegible] de [illegible] à la liaison de ses mots, et à la longueur de ses syllabes [illegible]. Aussi [illegible] un chœur [illegible] quand la couleur de la pensée qu'il veut rendre l'exige.

Exemple de cette [illegible] [illegible] que l'on [illegible] aux vers des poètes [illegible] du [illegible] siècle, les vers ont des coupes, des enjambements, des suspensions qui [illegible] à [illegible] [illegible] les [illegible] de la nature, les mouvements des passions, et les gradations de la pensée. Mais si Monsieur Rouquette a su éviter un vers, cela n'a pas été pour tomber dans un pire, et la marche de ses vers ressemble pas à la marche uniforme et insipide d'un corps de grosse infanterie, elle ne ressemble pas davantage à la marche [illegible] des [illegible] de l'année [illegible] qui loge à l'Hôtel des Invalides à Paris. Non, certes, son vers ne se meut pas par saccades et par bonds convulsifs; comme ces vers [illegible] de l'école [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de siècle, de ses [illegible] la fin est en [illegible] [illegible].

niers: celle de l'innovation! A l'heure présente chacun veut faire du nouveau, à tout prix. Cette épidémie cause des ravages épouvantables chez la gent littéraire; il n'est pas de si imperceptible Mirmidon de littérature qui ne rêve de se constituer un système nouveau; c'est-à-dire, il n'en est pas un qui ne rêve de l'exagération. Que voulez-vous! Ne faut-il pas que tout chose, bonne ou mauvaise, ait son âme! Ne faut-il pas, par [illegible] cette fin [illegible], que le Romantisme ait son [illegible]. Depuis que l'on a [illegible] la [illegible] du génie était la nouveauté, que tout ce qu'on peut pour prouver qu'ils ont du génie. Pauvres ingénus! Ils font de l'excentrique, du bizarre, de l'extravagant, ou de la production d'un grand maître. Du génie! mais il en peut de toutes parts. Il est si facile de se faire jour dans les [illegible], quoi que la nouveauté [illegible] [illegible] [illegible] en [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de Gall, le [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

A Dieu ne plaise que nous veuillions jeter notre [illegible] dans les rangs de ceux qui, par une singulière logique, s'imaginent que le progrès ne peut qu'ils être un mouvement progressif, dépasser les bornes, enfin, dont les [illegible] d'Etre. [illegible], parmi les [illegible] de nouvelles lumières, et [illegible] de nos ancêtres en furent de l'influence de la planète [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

Se plaise, cependant [illegible] que la [illegible] [illegible] [illegible] et de [illegible] [illegible] dans cette radieuse constellation du jeune poète qui gravitent autour de l'astre roi du Romantisme, du splendide Chateaubriand. Cette brillante position, ce n'est pas nous qui la lui assignons; il l'a librement [illegible] et de Zoïle le plus mal intentionné ne saurait [illegible] [illegible] la lui enlever, en accusant un excès de talent, en [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. Cette louange [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], par des juges et par les, Emile Deschamps, Pretinand, Longuiller, etc., et leur décret a été sanctionné par les deux grands maîtres Victor Hugo et Lamartine.

A. M.

ATTRACTION EXTRAORDINAIRE.

GRAND DRAMA DE HANINGTON, ET FIGURINES ITALIENNES OU AUTOMATES MOUVANTS,

FORMANT le spectacle le plus extraordinaire et le plus intéressant qu'on ait offert à la curiosité publique en Amérique.

Cet établissement sera ouvert demain au soir et les jours suivants, à la salle de bal de la rue d'Orléans, ou près du théâtre, à 7 heures du soir.

Le spectacle commencera à 8 heures—Prix d'entrée $1—Enfants moitié prix.

M. H. Hanington, propriétaire du Diorama désigné et connu, informe respectueusement les habitants de la Nouvelle Orléans que ce spectacle a causé le plus vif plaisir au nombre [illegible] de personnes qui l'on vu à New York et dans les autres grandes villes de l'Union. Il peut ainsi le dire, assurer les personnes qui viendront son établissement que les machines compliquées et les belles peintures ont coûté des sommes considérables, qu'elles y trouveront amusement que les intéressera vivement, tout en ajoutant à leur instruction.

Ordre de la Soirée. SCÈNE DE TAVERNE.

PAYSAGE ITALIEN.—*Par Grain.*

VUE PRISE AUX ENVIRON DE SINGAPOUR. *Par Jones.*

RUINES AU CLAIRE DE LA LUNE. *Par Jones.*

RÉGIONS POLAIRES.—Descente, Glaces Flottantes, Huttes indiennes, Effets de Neige, &c. &c.

VUE DE LA BEDASARA, EN ESPAGNE.

GROTTES DES FÉES.

Ce tableau surpasse, en magnificence, tout ce qui a été présenté au public jusqu'à ce jour. Une immense rangée de colonnes basaltiques, composées presque toutes de pierreries, couleurs les plus brillantes, s'élevant du Lac des Fées, où on voit celles-ci, traînées par des cygnes, etc.

SCÈNE DE LA FIANCÉE D'ABYDOS, DE BYRON. *Par Jones.*

VUE MARINE.

Clair de Lune, Tempête et Naufrage.—*Par Grain.*

Le spectacle sera terminé par les figurines, automates composant le polonais, [illegible], le ménuet et la polka. [illegible]

AMUSEMENTS.

THÉÂTRE D'ORLÉANS.

Mardi 14.

Bénéfice de Mde Neveu.

L'HABIT NE FAIT PAS LE MOINE,

Vaudeville nouveau en 3 actes.

LE CHEVAL DE BRONZE,

Opéra comique en 3 actes.

Le spectacle commencera à 7 heures.

Ordre du Spectacle.